



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

L'Union des Professeurs de classes préparatoires Scientifiques, association loi de 1901, dont le siège est situé 3 rue de l'École Polytechnique 75005 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Sylvie BONNET, nommé ci-dessous « **UPS** »,

d'une part,

ET

Passeport Avenir, association loi de 1901 et créée le 6 décembre 2006, dont le siège est situé 194 rue de Tolbiac 75013 Paris, représentée par son Délégué Général, Monsieur Benjamin BLAVIER, nommé ci-dessous « **Passeport Avenir** »,

d'autre part.

...

PRÉAMBULE

1. Passeport Avenir

Créée en 2005, l'association Passeport Avenir a pour mission d'accompagner les jeunes issus de milieux populaires dans leur réussite scolaire et professionnelle afin de favoriser l'émergence d'une génération de leaders différents, en mobilisant les employeurs et les établissements d'enseignement supérieur.

Passeport Avenir a pour vocation de constituer une communauté d'exemples de réussite, composée de jeunes cadres représentatifs de toutes les composantes de la société française, prêts à se réinvestir pour redonner confiance à leurs cadets en l'école et en leur avenir, et pour lutter, au cœur des entreprises, contre les stéréotypes et les discriminations.

Plus de 4300 jeunes issus des milieux populaires bénéficient chaque année de l'accompagnement des 1400 cadres bénévoles de l'association Passeport Avenir, soutenue par 30 entreprises partenaires, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Ville, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du Dialogue social, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Les objectifs de Passeport Avenir et ses partenaires sont notamment :

- **De combattre les déterminismes** géographiques, sociaux, culturels en permettant aux jeunes gens et jeunes filles de milieux modestes, ruraux et urbains, s'ils en ont la volonté et le potentiel, d'accéder à des emplois de haut niveau, via notamment les grandes écoles d'ingénieur ou de management et les universités ;
- Pour ce faire, **d'accompagner et développer la réussite de ces élèves**, depuis la classe de première jusqu'à l'accès à l'emploi, après obtention d'un diplôme de grande école ou d'université (niveau Bac + 3 à Bac + 5) ;
- **De créer ainsi des exemples positifs de réussite et favoriser à terme, concrètement, la diversité au plus haut niveau** dans les entreprises et les administrations françaises.

Passeport Avenir a construit à l'attention de ces publics un modèle unique d'accompagnement par l'entreprise qui se décline autour des 4 axes suivants :

- **Un programme d'information** dès les classes de première et terminale technologiques et professionnelles pour inciter les élèves à se lancer dans des études supérieures.
- **Un accompagnement collectif à partir de la classe préparatoire** : ateliers de découverte du monde de l'entreprise et ses métiers, de préparation aux oraux et à la recherche de stages et d'emplois, de gestion de budget d'études, complétés par des visites de sites des entreprises.
- **Un tutorat individuel**, assuré par des collaborateurs volontaires auprès d'élèves de milieux modestes, éloignés du monde de l'entreprise et identifiés par les enseignants. Les tuteurs sont des cadres des entreprises partenaires, spécialement formés et accompagnés pour ce rôle.
- **Un appui complémentaire sous la forme d'aides concrètes** : conversations en anglais avec des collaborateurs anglophones, solutions d'hébergement en période d'examens, aide au financement des études sous forme de prêts sans caution, fonds de soutien pour l'inscription aux concours, accompagnement individualisé vers l'emploi etc.

2. L'Union des Professeurs de classes préparatoires Scientifiques

L'UPS est une association du type loi de 1901, dont les membres sociétaires sont professeurs scientifiques de classes préparatoires scientifiques (92% des professeurs pouvant adhérer à l'UPS le font effectivement). Peuvent également adhérer les personnes en accord avec les objectifs de l'association et exerçant une fonction en relation avec les classes préparatoires aux grandes écoles.

L'UPS regroupe près de 2 800 adhérents soit la quasi-totalité des professeurs de chimie, mathématiques, physique et informatique des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, et se propose de participer au bon fonctionnement et au rayonnement des classes préparatoires scientifiques.

L'UPS gère le site prepas.org, et se propose également d'apporter à ses adhérents :

- De l'information sur les statuts des professeurs, les réunions ministérielles ou avec les grandes écoles concernant les CPGE, l'évolution des programmes, l'actualité.
- Les sujets et corrigés de concours.
- Des listes de diffusion et des forums de discussions thématiques entre collègues.
- Le site internet (prepas.org) avec une partie publique - comptant plus de 5 000 visiteurs par jour - et une partie privée réservée aux membres sociétaires.
- Un bulletin d'articles scientifiques (le Bulletin vert).
- De nombreuses propositions de stages de formation continue (stages gratuits).
- Une circulaire papier bimestrielle d'une vingtaine de pages.
- La représentation de nos classes auprès des instances supérieures...

3. L'Union des Professeurs de classes préparatoires Scientifiques et Passeport Avenir

- Constatent que les jeunes gens et jeunes filles issus de milieux modestes ont des difficultés à se projeter dans les études supérieures et en particulier dans les filières d'excellence en raison notamment de phénomènes d'autocensure survenant très tôt dans leur parcours scolaire.
- Estiment que des opérations visant à l'information des jeunes et de leurs familles, à la découverte des possibles, et à la présentation de parcours de réussite accessibles peuvent contribuer à une augmentation des vocations à poursuivre des études supérieures non seulement dans les Classes Préparatoires mais également dans d'autres dispositifs de formation supérieure.
- Constatent de la pertinence de l'accompagnement par des professionnels d'entreprise tel que déployé par Passeport Avenir auprès des élèves et des équipes enseignantes.

Au-delà des actions déjà initialisées par les équipes éducatives locales, et qui sont décrites dans des conventions spécifiques, l'UPS et Passeport Avenir souhaitent développer ensemble des solutions globales, inédites, porteuses d'égalité des chances.

La présente convention prend acte de cette volonté commune et précise les axes de collaboration que Passeport Avenir et l'UPS entendent mettre en œuvre.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

1. Passeport Avenir s'engage

- 1.1. A tenir informée l'UPS des CPGE, dont les professeurs sont membres de l'UPS, qui bénéficieront de l'accompagnement de Passeport Avenir.
- 1.2. A étudier avec les professeurs membres de l'UPS qui en font la demande toutes les possibilités de partenariat autour de l'égalité des chances.
- 1.3. A laisser aux responsables des CPGE partenaires la possibilité d'identifier les étudiants issus de milieux modestes qui doivent bénéficier en priorité de l'accompagnement proposé par Passeport Avenir, sur la base de critères identifiés comme prioritaires par Passeport Avenir (boursiers de l'Etat en priorité, origines territoriales, éloignement du monde de l'entreprise...).
- 1.4. A proposer aux étudiants identifiés l'accompagnement suivant :
 - **Un tuteur individuel**, cadre de l'une des entreprises partenaires de l'association et formé à l'exercice, en vue d'accompagner l'étudiant dans la construction de son projet professionnel.
 - **Un tutorat collectif**, décliné en différents volets :
 - **Présenter le monde de l'entreprise et ses métiers**, en faisant intervenir en classe des professionnels issus des entreprises de Passeport Avenir ;
 - **Permettre l'immersion des élèves en entreprises** par l'organisation de visites de site et en favorisant l'organisation de stages, éventuellement au sein des entreprises partenaires ;
 - Mettre l'accent (en particulier au cours de 2^{ème} année de CPGE) sur **la préparation aux oraux des concours** par des simulations d'entretiens, la valorisation personnalisée de la candidature etc.

- **Guider les élèves dans la connaissance des grandes écoles** partenaires de Passeport Avenir, **des concours qui y mènent** : ces présentations, organisées en concertation entre les enseignants et les tuteurs, se font en présence des responsables référents des écoles partenaires ;
- Mettre en place, en milieu de seconde année de classe préparatoire **des « Ateliers de financements »** afin d'encourager les élèves à anticiper la gestion de leurs budgets études et frais de vie pour les trois années suivantes et choisir avec eux les meilleures solutions disponibles.

- 1.5. A suivre l'intégration professionnelle des étudiants accompagnés une fois leur diplôme obtenu.
- 1.6. A s'associer aux actions de sensibilisation en amont menées par les professeurs membres de l'UPS auprès des élèves des lycées relevant des politiques de la ville et de la ruralité.
- 1.7. A soutenir les actions d'ouverture sociale menées par l'UPS
- 1.8. A développer avec l'UPS et ses professeurs membres des projets et actions innovants visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus de milieux modestes ou des filières technologiques.
- 1.9. A animer une communauté d'anciens issus de l'ouverture sociale et capables de représenter l'UPS et Passeport Avenir lors d'événements en faveur l'égalité des chances.

2. L'Union des Professeurs de classes préparatoires Scientifiques s'engage

- 2.1. A proposer aux professeurs membre de l'UPS de mettre en œuvre, au sein de leurs établissements, le dispositif Passeport Avenir de tutorat individuel et collectif, pour les élèves issus de milieux populaire.
- 2.2. A faciliter la mise en place du dispositif Passeport Avenir dans les établissements des membres de l'UPS en fournissant si besoin les coordonnées du référent « ouverture sociale » du lycée lorsqu'il existe, ou de tout autre contact local.
- 2.3. Plus généralement, à inciter tous les partenaires de l'UPS et les membres de sa communauté des anciens à s'intéresser aux actions de Passeport Avenir.
- 2.4. A œuvrer aux actions de sensibilisation en amont (classes de première et de terminale) menées par Passeport Avenir auprès des élèves des lycées ciblés avec le Ministère de l'Education nationale.
- 2.5. A aider Passeport Avenir à conseiller les élèves de Terminale souhaitant poursuivre en CPGE scientifiques.

3. Passeport Avenir et l'Union des Professeurs de classes préparatoires Scientifiques s'engagent

- 3.1. A lancer une réflexion commune concernant le problème spécifique du sous-effectif féminin dans les filières scientifiques, notamment technologiques et professionnelles.
- 3.2. A porter une attention particulière aux jeunes filles dans les actions mises en place et l'accompagnement proposé

STRUCTURE DE CONSULTATION ET DE COMMUNICATION PERMANENTE

Afin d'assurer la meilleure efficacité à l'ensemble des actions entreprises, il est décidé de mettre en place un système d'échanges qui aura pour mission :

- d'échanger sur les actions en préparation ou en réflexion au sein des deux organisations,
- de préparer la communication commune des parties.

Pour ce faire, chaque partie désigne un correspondant :

- Pour l'UPS, Madame Sonia Najid, enseignante en CPGE, membre du comité de l'UPS
- Pour Passeport Avenir, Monsieur Sébastien Lailheugue, Directeur des Opérations

COMMUNICATION

- Passeport Avenir s'engage à citer l'UPS (avec son logotype chaque fois que possible) parmi ses partenaires dans l'ensemble de sa communication (brochures, site Web de Passeport Avenir - www.passeport-avenir.com - et sites des entreprises et institutions partenaires, avec création de liens avec les sites Web de l'Ecole, affiches, dossiers et communiqués de presse, etc.),
- L'UPS s'engage à citer Passeport Avenir (avec son logotype chaque fois que possible) et les avantages qu'il offre dans ses communications (brochures, sites internet et intranet, avec création de liens avec le site de Passeport Avenir - www.passeport-avenir.com -, affiches, dossiers et communiqués de presse, etc.),
- Pour toute utilisation de logotype dans le cadre d'une communication sur le programme (site Internet, brochures et autres supports), qu'il s'agisse de celui de Passeport Avenir ou de celui de l'UPS, un BAT préalable sera systématiquement requis par chacun des deux partenaires. La référence à Passeport Avenir ne peut en aucun cas, sauf accord écrit de Passeport Avenir, intervenir dans le cadre d'une communication à but commercial.
- L'UPS et Passeport Avenir s'engagent à mieux faire connaître leur action réciproque par le biais d'invitation aux Assemblées Générales et aux événements annuels ou ponctuels (sous forme de prise de parole croisée, ou de mention du partenariat).

La présente convention prend effet dès la signature des deux parties, pour une durée de trois ans, renouvelable par accord tacite.

Fait à Paris, le Vendredi 30 septembre 2016

En trois exemplaires

Monsieur Benjamin Blavier
Délégué Général de Passeport Avenir

Madame Sylvie BONNET
Présidente de l'Union des Professeurs de
classes préparatoires Scientifiques